

Un autre projet d'implantation en Cochinchine.

Lettre du duc de Praslin à Pierre Poivre - 29 février 1768

Réponse de Poivre - 1^{er} août 1768

Pré-introduction

La France s'est intéressée tardivement à la Cochinchine. Avant elle, les Anglais, les Hollandais et les Portugais y ont, par intermittence, tenu un comptoir, mais ceux-ci n'ont jamais duré ; seuls les Portugais de Macao ont régulièrement affrété des vaisseaux sur la Cochinchine.

A l'époque où la Compagnie des Indes confie à Poivre la mission de nouer des relations commerciales avec la Cochinchine, la présence française dans ce royaume se résume à quelques missionnaires, et les tracasseries rencontrées alors, n'incitaient pas à profiter des avantages commerciaux que Poivre avait finalement obtenus.

Les années suivantes, le Conseil de Pondichéry profitant des privilèges obtenus par Poivre fit chaque année un armement qui laissa du bénéfice, mais les tentatives de Dupleix appuyé par les missionnaires français pour rentrer dans les bonnes grâces du souverain furent un échec.

En 1904, Adrien d'Épinay publiait dans la *Revue indo-chinoise illustrée*¹, une correspondance échangée en 1768, entre le duc de Praslin, alors ministre de la marine (et des colonies) et Pierre Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon.

Le ministre souhaitait connaître l'avis de Poivre sur une opération militaro-commerciale qu'il envisageait en Cochinchine, et il se proposait même d'y impliquer éventuellement Poivre. Les vues du ministre, la réponse de Poivre, et le mémoire joint à la lettre du ministre méritent d'être à nouveau publiés. Dans sa réponse Poivre se montre bien différent de l'homme à principes, rigoureux, voire rigide que l'on connaît ; on le découvre ici, diplomate, pragmatique, et quelque peu cynique quand il écrit : « *Cet établissement ne peut se faire solidement que par la force. Ce n'est pas à moi de décider si cette voie est conforme à la justice. La situation des Anglais dans l'Inde semble la rendre nécessaire.* » On est loin des propos clairement anticolonialistes que l'on trouve habituellement dans ses discours. Comme sur le thème de l'esclavage, la pratique et le discours ne s'accordent pas toujours bien.

Cette correspondance a, par la suite, été commentée par L. Malleret dans une étude² traitant d'un autre projet d'établissement en Cochinchine, projet qui précède et se mêle à celui de Praslin³.

En lisant cette étude étayée par de nombreux documents, on apprend que l'Amiral d'Estaing avait conçu le projet, en 1760, de prendre pied durablement par la force en Cochinchine ; le projet avait finalement été abandonné. On y lit que lorsque Praslin reprend ce projet à son compte, il sollicite en 1768 l'avis de d'Estaing, avis reproduit dans l'étude de Malleret, et qui va dans le même sens que celui de Poivre. L'un et l'autre recommandent les mêmes moyens : la force, et le même homme : le Floch de La Carrière.

Malgré son intérêt évident, on ne peut reproduire ici cette étude ; nous en extrayons un court passage qui apporte quelques précisions à propos de la correspondance que nous reproduisons ci-dessous et lui servira d'introduction⁴.

¹ Tome 2, 2^e semestre 1904, pp. 82-96 : *Documents historiques relatifs à la Cochinchine et au Cambodge*. Par A.d'Épinay.

² Une tentative ignorée d'établissement français en Indochine au XVIII^e siècle. Les vues de L'Amiral D'Estaing par Louis Malleret. In Bulletin de la Société des études indo-chinoises de Saïgon, tome XVII, 1^{er} trim. 1942, pp 31-106

³ Après Malleret, G. Taboulet dans *La geste française en Indochine* traite du même projet, et reproduit le « Mémoire pour une entreprise sur la Cochinchine par M. d'Estaing » (t1, p.147), qui expose les motifs et les moyens de cette expédition. On y trouve la justification de cette entreprise guerrière par les vexations subies par Poivre : « Les sujets de plaintes que le Roi de la Cochinchine a donnés en différents temps sont suffisants pour lui faire la guerre. Les journaux de MM. du Laurens et Bannal en contiennent une partie ; on y voit une série de vexations qu'ils ont eu à essayer, les droits d'ancrage augmentés sans raison, les refus de justice, les retards onéreux, ..., et les avanies qui n'avaient pour fondements que des prétextes aussi frivoles que ridicules sont des motifs pour rendre toute espèce de vengeance légitime. »

⁴ On ne peut s'empêcher de rectifier une petite erreur relevée dans l'étude de Malleret à la page 37. Il écrit que Friell « *avait fait de Canton plusieurs voyages à la Cochinchine* », et en note « *le dernier voyage accompli par Friell en Cochinchine le fut pour le compte d'un négociant nommé Roth établi à Canton.* », ce qui n'est pas exact : Dans « Mémoires divers sur la Cochinchine » publié par H. Cordier et que nous reproduisons en partie dans nos rééditions, Friell, lui-même, écrit :

Introduction : Les vues de l'Amiral d'Estaing

Page 48 :

« L'occasion s'offrit en 1768. Le duc de Choiseul-Praslin venait d'être saisi d'un *Mémoire sur les royaumes de Cochinchine et du Cambodge*, que nous croyons pouvoir attribuer à ce négociant nommé Rothe, que nous connaissons déjà pour avoir dès 1744, armé un vaisseau de Canton pour Faifoo, dont le subrécargue était l'Irlandais Friell. Un Comité fut alors désigné par le ministre pour apprécier l'utilité d'un établissement en Annam, en examinant les résultats des tentatives effectuées auparavant, tant par des particuliers que par la Compagnie, des Indes. Rothe interrogé par le Ministre, désigna Poivre, alors Intendant à l'Ile de France, comme le personnage le plus apte à fournir un avis éclairé. Le duc de Praslin lui adressa donc une lettre confidentielle, le 29 février 1768, en y joignant le *Mémoire* sur la Cochinchine⁵. L'Intendant répondit le 1^{er} août suivant, et un projet d'expédition purement commerciale fut établi. L'armement était confié à Rothe, avec Le Floch de La Carrière pour principal agent de négociation. Mais la disgrâce du duc de Praslin en suspendit l'exécution. C'est seulement en 1770, sous l'impulsion de M. de Vergennes, ministre des Affaires Etrangères et de M. de Sartine, ministre de la Marine, que le plan du duc de Praslin fut repris, sans succès d'ailleurs, ... »

LETTRE DU DUC DE PRASLIN⁶ A PIERRE POIVRE

Versailles, le 29 février 1768.

[Il y est joint un Mémoire transcrit plus bas]

Cette lettre, Monsieur, est pour vous seul et je vous prie de ne faire part de son contenu et des idées qu'elle renferme à qui que ce puisse être.

La Compagnie des Indes a eu anciennement des vues sur la Cochinchine, elle a même fait quelques tentatives pour y former un établissement de commerce, mais la guerre a empêché que ce projet n'ait été suivi ; on m'a remis depuis quelque temps un mémoire sur cet objet, je le joins ici pour vous demander ce que vous en pensez. Je ne puis m'adresser à personne plus en état de me donner des lumières précises, puisque l'on assure dans ce mémoire que vous y avez demeuré plusieurs années. Il s'agit de savoir :

1° Si ce pays présente les avantages qu'annonce ce mémoire, en quoi consistent les forces et les richesses du pays, et s'il est vrai qu'il y ait des mines d'or et d'argent.

2° Si nous pourrions lier un commerce utile avec les habitants du pays et si nous y trouverions les débouchés de nos manufactures et de nos marchandises d'Europe.

3° Si nous y serions vus de bon œil par les naturels du pays, s'ils seraient disposés à nous recevoir, à commercer avec nous et à nous procurer un établissement.

4° Si cet établissement doit être tenté par la voie de la persuasion de la négociation et sur la simple apparence d'une spéculation mercantile faite par quelques négociants; ou bien s'il réussirait mieux par la montre de quelques forces navales et de quelques troupes pour former un établissement solide.

5° Quelles sont les forces du pays, le nombre des troupes, et les moyens de défense.

« Pendant mon séjour à Canton, j'y ay fait plusieurs envoys sur des sommes chinoises auxquels je dois ma petite fortune ». Donc il n'avait fait qu'affréter des embarcations par des Chinois avant de s'y rendre une seule fois sur un vaisseau portugais en 1744, comme le précise Poivre dans le document suivant).

⁵ Il s'agit des documents que nous reproduisons ci-dessous.

⁶ Le duc de Praslin, César-Gabriel, Comte de Choiseul, ministre de la marine de 1766 à 1770.

6° S'il y a des ports le long de la côte de la Cochinchine, si elle est accessible et favorable au débarquement, si elle est défendue par des fortifications et de l'artillerie, et si elle peut l'être par des troupes.

7° S'il est vrai que la religion chrétienne y soit un peu connue et si par le moyen des missionnaires et de la prédication évangélique on pourrait soumettre ces peuples. Vous savez, que ce moyen est souvent plus puissant que celui des armes.

8° Si les Anglais ou quelques autres nations européennes fréquentent les côtes de la Cochinchine et s'ils y ont quelques établissements ou quelques relations de commerce.

Enfin, Monsieur, si nous pourrions tirer quelques richesses de ce pays qui puissent contrebalancer jusqu'à un certain point celles que les Anglais ont trouvé le moyen de se procurer dans l'Inde.

Les richesses que cette nation tire de l'Asie ne laissent pas d'être inquiétantes et de leur donner une augmentation de puissance qui mérite beaucoup d'attention et qui à la longue leur donnerait une grande supériorité sur nous. C'est pourquoi nous ne devons rien négliger pour tâcher de nous procurer des compensations du même genre et c'est dans cette vue que l'on a formé la spéculation dont il s'agit. Je vous prie de me mander par le premier vaisseau qui partira pour l'Europe ce que vous pensez du projet, des avantages qu'on en peut tirer et les moyens d'y réussir, en le supposant aussi avantageux qu'on le représente. Il y a ainsi que je l'ai indiqué ci-dessus deux moyens de le tenter ; l'un par la voie du commerce et de l'insinuation ; et l'autre par la force. Ce dernier moyen demanderait des connaissances certaines du local et une juste combinaison des forces qu'il faudrait y employer ; et nous ne pourrions l'entreprendre que sur les connaissances que vous nous donneriez et un plan détaillé et bien rédigé de votre part qui contiendrait tout le projet de l'expédition.

Si vous croyez que le premier moyen soit préférable, vous pourriez, pour éviter les longueurs ou les retardements où nous expose notre éloignement, tenter cette expédition directement de l'Isle de France, et je vous y autorise pourvu que l'objet soit aussi important qu'on le dit, et qu'on puisse en attendre de grands avantages. Vous avez des bâtiments du Roi qui sont à votre disposition, des matelots, et des officiers. Vous pouvez choisir ceux que vous en croirez les plus capables soit dans la marine du Roi, soit dans les navigateurs du pays qui y seraient peut-être plus propres et parmi lesquels il peut s'en trouver qui ayent connaissance de ces parages. Il pourrait se faire aussi qu'il y eut des armateurs et négociants du pays qui seraient tentés de cette spéculation et qui se chargeraient de faire l'entreprise sur leur compte, vous pourriez non seulement leur donner protection, facilité et encouragement mais encore contribuer en partie aux frais de l'expédition ou leur prêter un des bâtiments du roi. Mais de quelque manière que vous fassiez cette tentative, si vous croyez qu'elle en mérite la peine, je crois qu'elle doit être faite sous l'apparence d'une spéculation de commerce et sous le nom d'un négociant particulier et non pas au nom du Roi afin d'éviter à tout événement de compromettre son pavillon et sa dignité. Enfin, Monsieur, comme je n'ai sur cette matière que des idées vagues et incertaines je ne puis que vous présenter l'objet en général et m'en rapporter à votre prudence.

Je désirerais fort avoir la réponse à cette lettre aussi promptement qu'il serait possible, je compte qu'elle vous parviendra avant le départ des derniers vaisseaux de la Compagnie pour l'Europe, mais si les vents en ordonnaient autrement, je vous autorise à m'envoyer un avis exprès, le petit bâtiment *l'Etoile du matin* serait bon pour cela, mais c'est seulement dans le cas où jugeriez votre réponse assez importante pour faire cette expédition, autrement il suffira d'attendre les premières occasions.

Je joins ici, Monsieur, un paquet pour M. Law que je vous prie de lui faire tenir par la plus prompte.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Duc de PRASLIN.

P. S. — Ayant trouvé, Monsieur, une autre occasion pour envoyer ma lettre à M. Law, je l'ai retirée de ce paquet.

*

RÉPONSE DE POIVRE AU MINISTRE, DATÉE DU 1^{er} AOUT 1768

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 29 février dernier, avec le mémoire qui y était joint, l'une et l'autre renfermant un projet d'établissement à la Cochinchine.

Pour obéir à l'ordre que vous me donnez, dès la première phrase de votre lettre, j'ai l'honneur de vous écrire celle-ci de ma main, afin que personne n'ait connaissance de son contenu.

Le mémoire sur la Cochinchine est juste dans tous ses points, à la réserve de ce qu'il dit des tentatives faites d'abord par M. Rothe puis par moi, au nom de la Compagnie, dont les époques ne sont pas exactes. Ce fut en 1744 que M. Friel à la sollicitation de M. Rothe passa en Cochinchine sur un vaisseau Portugais de Macao, et ce fut en 1748, dans le temps du traité de paix d'Aix-la-Chapelle que je fus envoyé par les ordres de M. de Machault pour aller en Cochinchine ouvrir le commerce, au nom de la nation française. J'y arrivai en 1749 ; j'y fus très bien accueilli et j'obtins du Roi la liberté du commerce pour les vaisseaux de notre nation. Ce prince me sollicita même de faire l'établissement d'une loge ou comptoir ; mais les circonstances ne me parurent pas alors favorables à cause d'une révolution arrivée dans le commerce du pays par l'introduction d'une nouvelle monnaie.

Je vais, Monseigneur, répondre à chaque article de votre lettre :

1° La Cochinchine présente tous les avantages énoncés dans le mémoire. Ses forces consistent en quatre cents éléphants, sur lesquels le roi compte principalement ; en quatre-vingt galères de soixante rameurs, chaque galère portant un coursier de 4 à 6 L. de balles ; en vingt mille hommes des troupes environ répandues dans toute l'étendue du royaume et même jusque dans celui de *Cambodge*, qui de mon temps était entièrement soumis à la Cochinchine. Ces 20.000 hommes de troupes sont enrôlés par force, ne sont ni payés ni habillés, sont par conséquent de très mauvaise volonté, et ne sont point disciplinés. Le prince n'a de troupes, sur l'attachement desquelles il puisse compter, qu'environ 2.000 hommes qui composent sa garde et qui servent sur ses galères. Ces 2.000 hommes sont assez bien nourris et entretenus ; mais mal payés et point du tout disciplinés.

Les richesses du pays consistent surtout en mines d'or; on n'y en connaît point d'argent. Les marchandises et denrées de toute espèce s'y trouvent en abondance.

2° Dans l'état où sont aujourd'hui les choses en Cochinchine, nous y trouverions difficilement un débouché de nos manufactures et de nos marchandises d'Europe. Il faudrait bien des années pour y accoutumer les habitants du pays; il y a même apparence que nous n'y réussirions pas à moins d'être les maîtres, du port principal, qui est celui de Tourane ou de Faifo.

3° Les naturels du pays nous verraient certainement de bon œil, et je ne connais point de nation plus simple, plus douce et plus honnête; mais tout ce qui tient au gouvernement est de très mauvaise foi. Par cette raison je pense qu'on ne fera jamais à la Cochinchine un établissement solide que par la force.

4° Par la même raison ci-dessus la voie de la persuasion et celle de la négociation n'opéreront rien d'utile. Quant à montrer des forces navales dans le pays, il faudrait les montrer telles que l'on fut assuré du succès : il faut être en état d'agir en les montrant. Il faut surprendre le palais et le prince pour avoir son trésor, ou ne montrer aucunes forces, parce que la montre qu'on en ferait ne servirait qu'à faire cacher le trésor et à faire prendre des précautions qui rendraient toutes nos forces inutiles; car il n'y a pas de doute que le roi s'enfuirait dans les montagnes avec ses trésors et avec son armée et alors le projet serait manqué.

5° J'ai répondu à l'article 5^e de votre lettre par le premier de la présente.

6° On connaît deux ports principaux le long de la côte de la Cochinchine; le plus beau et le plus fréquenté est celui de *Tourane* où débouche la rivière de Faifo, l'autre est celui de Nuoc-man, à 20 ou 30 lieues au sud de Tourane. En général la côte est accessible et favorable au débarquement. Elle

n'est défendue par aucune fortification. Les Cochinchinois ne connaissent point l'art de fortifier. Toute leur artillerie est rangée autour du palais principal où réside le Roi, les pièces de canon y sont en grand nombre, montés sur de mauvais affûts, ou posés sur des chandeliers, ou simplement posés à terre. J'y en ai compté jusqu'à seize cents, dont plus de quatre cents de bronze, d'un très gros calibre, fondus autrefois par un nommé Dacosta, portugais naufragé sur les côtes du pays, les autres ont la plupart été perchés sur le Paraul [*sic*⁷] qui est vis-à-vis la côte de Cochinchine, et sur lequel beaucoup de bâtiments se sont perdus dans les premiers temps de la navigation des Européens dans les mers de Chine avant que cet écueil, qui tient en mer un espace considérable fut connu. Il est bon d'observer que quoique le palais du Roi soit entouré d'un nombre prodigieux de canons, il n'y a ni poudre, ni balles, ni ustensiles pour le service de l'artillerie.

Si on avait un débarquement à faire ce serait à l'embouchure de la rivière d'*Hué* qui est la capitale. De cette embouchure on pourrait remonter la rivière avec des chaloupes et être rendu dans 5 ou 6 heures à la porte du palais qui est construit sur le bord de la même rivière et qu'il faudrait investir sur le champ ; mais pour cela il faudrait beaucoup de monde, parce que le palais est très grand. Il forme un carré de près d'un-quart de lieue de longueur sur une moindre largeur. Il est entouré d'une galerie couverte portée sur des colonnes de bois et adossée contre un mur de briques de peu d'épaisseur, lequel sert de clôture au palais. On voit plusieurs issues sur chacune des faces du dit palais, dont quatre portes principales une au milieu de chaque face.

7° Il est vrai que la religion chrétienne est connue à la Cochinchine. Les habitants ont beaucoup de dispositions à la recevoir. Je suis très persuadé qu'on réussirait à soumettre ces peuples par le moyen des missionnaires et par la prédication ; mais il faudrait que cette prédication fut protégée par la force, sans laquelle le gouvernement, qui est très ombrageux rendrait toujours inutiles les efforts de nos missionnaires.

Si l'on se déterminait à faire une tentative un peu considérable et dont les premières opérations auraient du succès il faudrait exiger du prince qu'il se fit chrétien, avec toute sa famille et ses mandarins. Cette manière politique de conquérir les peuples sans beaucoup d'effusion de sang a réussi admirablement aux Espagnols tant au nouveau Mexique qu'aux îles Philippines.

8° Aucune nation européenne n'a encore formé d'établissement sur les côtes de la Cochinchine; les Français sont les premiers qui y aient ouvert le commerce. Les Hollandais les ont suivis ; mais ils en ont été dégoûtés par les avances qu'ils éprouvaient de la part du gouvernement. Je ne sache pas que les Anglais aient jamais envoyé de vaisseaux à la Cochinchine.

Je suis très persuadé, Monseigneur, qu'un établissement solidement fait en Cochinchine nous procurerait des richesses capables de contrebalancer jusqu'à un certain point celles que les Anglais ont trouvé le moyen de se procurer dans l'Inde. Les mines d'or sont très riches ; le pays en est plein. Les naturels ne les exploitent pas de manière à en tirer un grand profit, parce qu'ils sont très ignorants à cet égard et parce que dans un gouvernement tel que celui de la Cochinchine des particuliers ne peuvent posséder aucunes richesses avec sûreté. Le Cochinchinois est très industriel ; il pourrait fournir les soieries au même prix et même à meilleur marché qu'à la Chine. Le pays abonde surtout en sucres, et en fournit à la consommation de presque toute la Chine. On y trouve les plus beaux bois de construction que j'aie vus de ma vie, et le Cochinchinois sait les employer. Toutes les productions détaillées dans le Mémoire, à la réserve de l'argent, se trouvent véritablement à la Cochinchine, et même plusieurs autres qui n'y sont pas détaillées ; mais pour exécuter le projet d'un établissement solide dans le pays, il faut bien des considérations.

Premièrement je suis de l'avis que des deux moyens proposés, celui de la force est le seul qui aurait du succès.

2° La force même n'y réussirait pas si l'on allait attaquer le pays de but en blanc. Il faudrait commencer par y envoyer un homme très intelligent, sous le prétexte de faire quelque commerce, pour bien reconnaître le pays, surtout le cours de la rivière d'*Hué*, le palais et les changements qui peuvent être survenus, depuis que le nouveau Roi est sur le trône: (car le Roi que j'y ai vu est mort, à ce que l'on m'a assuré). Celui qui y règne aujourd'hui peut avoir abandonné l'ancien palais, pour en habiter un

⁷ Corriger *paracel*. Poivre utilise ce terme pour désigner des îlots dans cette mer de Chine. (15 nov. 55 : « nous avons passé entre deux paracels fort dangereux »). Les îles Paracels ne sont pas bien loin.

nouveau. Les forces du pays peuvent avoir augmenté depuis l'année 1750 que j'ai quitté la Cochinchine. Je n'ai jamais connu au monde de pays où la population fut si sensible.

Si à l'arrivée des forces qu'on pourrait envoyer il ne se trouvait pas sur les lieux un homme instruit de tout ce qui s'y passerait, et surtout de la vraie résidence du Roi, on pourrait manquer son coup.

Dans la situation où je me trouve ici, sans marchandises propres pour la Cochinchine, sans objets convenables pour former un présent digne d'être offert au Roi du pays, sans argent surtout, qui pour des Européens est la principale matière de change en Cochinchine, je me vois dans l'impossibilité de faire un armement préparatoire, auquel vous m'autorisez, et dont je sens la nécessité pour assurer le succès de l'entreprise importante que vous pourriez faire ordonner par la suite et qui ne réussira jamais sans cet armement préliminaire.

Il ne me serait pas possible de former un plan détaillé et contenant tout le projet de l'exécution, dans un pays que j'ai perdu de vue depuis environ dix-sept années. Dans ce long espace de temps il a pu survenir des changements capables d'arrêter l'exécution d'un projet formé sans la connaissance de ces changements.

Je n'hésiterais pas à préparer pour le mois de mars prochain un armement de commerce convenable dans la vue d'envoyer reconnaître le local, si j'avais ici les moyens nécessaires. L'objet est assez important pour cela ; mais j'ai l'honneur de vous le répéter, Monseigneur, nous n'avons ici ni marchandises ni argent. Il n'y a dans l'île aucun armateur particulier qui soit en état de faire une telle entreprise. Il faudrait envoyer ici pour cet objet vingt mille piastres effectives, la valeur de vingt mille livres en petits camelots, dont les deux tiers écarlates et le reste assorti en couleurs vertes, gros bleu et noir. Il faudrait quatre pièces de beau drap écarlate, deux pièces de beau drap gros bleu ou bleu turc, et un assortiment de quincaillerie et bijouterie pour la somme d'environ dix mille livres y compris la valeur des draps. Il faudrait avoir attention que les camelots fussent choisis parmi tout ce qu'il y a de plus apparent et de meilleur marché, et que la bijouterie ne fut montée qu'en argent. Les Cochinchinois accoutumés à manier l'or le plus pur regarderaient notre or bijoux comme du cuivre. Il faudrait pour présenter au Roi deux pièces de seize aunes chaque des plus riches étoffes de Lyon, en or, argent et fleurs nuancées.

Si vous jugez à propos, Monseigneur, de m'envoyer ces moyens de faire un armement pour la Cochinchine, je me conformerai exactement à vos intentions, et je puis vous assurer que l'armement donnera du profit. J'embarquerai sur le bâtiment un homme capable de bien voir les choses, et de me donner de bons renseignements.

Vous m'autorisez, Monseigneur, à prendre dans la marine du Roi les officiers que je croirais les plus capables, vous ignorez qu'avec un commandant tel que M. Dumas il me serait impossible d'exécuter vos ordres ; que pour obtenir de lui des officiers de la marine, pour pouvoir disposer d'un bâtiment de S. M. il faudrait d'abord lui communiquer la lettre et le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en particulier ; que ce mémoire et votre lettre une fois communiqués deviendraient dans la journée même la nouvelle publique de toute la colonie; que les marins porteraient cette nouvelle dans toutes les parties de l'Inde; que les Anglais instruits nous découvriraient bientôt ; que M. Dumas jaloux de la confiance particulière dont vous m'avez honoré n'en deviendrait que plus irrité contre moi, qu'il voudrait se mêler d'un armement pour lequel il n'aurait aucune connaissance ; qu'il gênerait la besogne et me traverserait en tout.

Il est fort heureux, Monseigneur, que votre lettre me soit parvenue à temps pour que je puisse vous faire ma réponse par le vaisseau *la Paix* ; car si j'avais été obligé en exécution de vos ordres, de vous expédier exprès le bateau *l'Etoile du matin*, j'aurais éprouvé les plus grandes contradictions de la part de M. Dumas et je doute fort que j'eusse pu réussir.

Je finis cette lettre, Monseigneur, par les réflexions suivantes :

Un établissement solide fait à la Cochinchine promet avec fondement tous les avantages proposés dans le mémoire. Nous en tirerons des richesses considérables ; nous y ferions le commerce de la Chine avec plus d'avantages qu'à Canton ; notre île de France en recevrait des accroissements rapides, tant par le commerce que nos armements particuliers y feraient, que par le transport des cultivateurs cochinchinois que nos vaisseaux nous apporteraient ici.

Cet établissement ne peut se faire solidement que par la force. Ce n'est pas à moi de décider si cette voie est conforme à la justice. La situation des Anglais dans l'Inde semble la rendre nécessaire.

Pour exécuter avec espérance de succès il faut un débarquement au moins de deux mille hommes, sans compter les esclaves tirés de ces deux colonies, qu'il conviendrait d'y ajouter, car les Cochinchinois ont une grande frayeur des Noirs.

Dans une telle entreprise il y aurait plus à craindre de la ruse que de la force, il faudrait beaucoup de défiance, surtout de la part des femmes du pays, qui sont belles, libres, séduisantes très rusées, qui sont en possession de gouverner le pays, et qui gouvernent même toutes les affaires particulières. J'ai vu dans l'histoire cochinchinoise les femmes employées avec le plus grand succès contre une invasion des Tonquinois; il y aurait tout lieu de craindre que les mêmes ruses ne réussissent contre des Français.

L'expédition ne peut se faire qu'après avoir pris de nouvelles connaissances locales.

Il est à craindre que l'entreprise d'un établissement à la Cochinchine, en occasionnant de grandes dépenses, ne suspendent celles qui doivent être faites à l'Isle de France, où notre point d'appui principal doit toujours être placé.

La saison convenable pour aller en Cochinchine est au mois de mai ou de juin, c'est la saison où les ports du pays sont remplis de bâtiments chinois. Il serait à craindre que les navigateurs chinois portant dans leur pays la nouvelle de notre entreprise sur la Cochinchine, le gouvernement de la Chine ne molestât nos négociants qui sont à Canton, et ne prit même le parti ou de nous chasser seuls, ou de chasser tous les Européens de la Chine, quoique la Cochinchine soit totalement indépendante de la Chine, et que les négociants chinois y soient même traités assez durement.

Il est à craindre que les Anglais chassés de la Chine ne nous en fassent une querelle.

Il est à craindre que les Anglais jaloux de notre établissement, s'il réussit, ne cherchent à en partager les profits avec nous: nouvelle occasion de rupture.

Pour aller en Cochinchine, il faut nécessairement passer par le détroit de la Sonde et de Banca, ou par celui de Malacca; nous avons aucuns établissements dans ces détroits; il sera toujours facile aux Anglais, ainsi qu'aux Hollandais, avec des forces navales supérieures, de nous empêcher toute communication avec le nouvel établissement à la Cochinchine.

Voilà, Monseigneur, les réflexions que j'ai cru devoir faire sur le contenu de votre lettre particulière et du mémoire que vous y avez joint, concernant un projet sur la Cochinchine. Je soumetts ces réflexions aux vôtres. Je me conformerai à votre décision.

Nous n'avions ici que le Sieur de La Carrière, excellent homme de mer, navigateur plein de connaissances, bon observateur, qui eût fait des voyages en Cochinchine, où il a bien vu les choses. Le Sieur de la Carrière commande un vaisseau de la Compagnie attaché à la navigation dans les mers des Indes. Il vient de sortir de ce port pour conduire son bâtiment dans le Bengale. Je n'ai pas cru devoir l'arrêter ici dès cette année, parce que je ne prévois pas pouvoir être en état de faire un armement pour la Cochinchine au mois de mars prochain. Je l'ai engagé à revenir ici le plus tôt qu'il lui serait possible, et pour le déterminer je me suis engagé à lui accorder ici, au service du Roi, les mêmes avantages dont il jouit au service de la Compagnie c'est-à-dire cinquante écus par mois d'appointements et cinquante sous par jour de subsistance; il m'a promis d'être de retour au plus tard en avril de l'année prochaine. C'est un homme très honnête, sur la parole duquel je dois compter. Il ignore entièrement l'objet pour lequel je l'ai si fortement engagé de revenir, et il est très vrai qu'il est le meilleur navigateur qu'il y eût dans ces îles, et le plus propre à quelque mission qu'on voulût l'employer. En attendant votre décision sur le projet de la Cochinchine je trouverai les moyens de l'employer utilement, et si vous décidez que la tentative doive être faite, je serai très heureux d'avoir un homme aussi intelligent pour lui en confier les premières opérations.

Je suis, etc.

POIVRE.

*

MÉMOIRE SUR LES ROYAUMES DE COCHINCHINE ET DU CAMBODGE⁸

Ces Royaumes qui sont contigus, sont situés sur les mers de la Chine, entre les 10° et 17° degrés de latitude Nord. Ils sont bornés au Sud par le royaume de Siam et à l'Ouest par celui de Laos, au Nord par celui du Tonkin et à l'Est par l'Océan, formant une côte d'environ 250 lieues. Cette côte fait face aux Philippines dont elle est séparée par la mer et éloignée d'environ 180 lieues.

La Cochinchine est presque à la même distance de Canton en Chine. On emploie environ trente jours pour y aller ou en revenir à Pondichéry. Environ 40 pour aller de Cochinchine à l'Île de France et à peu près soixante-quinze jours pour y revenir de cette île.

Les Royaumes de Cochinchine et de Cambodge étaient sous la domination des Rois du Tonkin, mais sur quelques révolutions survenues chez les Tonkinois il y a environ cent-vingt ans, le gouvernement de la Cochinchine en profita pour se rendre indépendant et s'ériger en souverain. C'est le 7° ou 8° Roi qui y règne actuellement. Il gouverne despotiquement et vit dans la mollesse comme la plupart des princes asiatiques.

Ces Royaumes sont très bien peuplés, le peuple y est industriel, doux et honnête, il a adopté à peu près la même religion que celle des Chinois.

La religion chrétienne y a été de tout temps prohibée ; il y a eu cependant depuis une grande suite d'années des missionnaires espagnols, des missionnaires français de la maison de la rue du Bac à Paris, et des prêtres indiens, c'est-à-dire des Indiens Cochinchinois et autres instruits et reçus prêtres par l'évêque de Siam. On compte qu'il y a environ dix-huit mille chrétiens en Cochinchine.

Les Cochinchinois ne connaissent pas les fortifications européennes, ni notre art militaire ; on croit qu'il peut y avoir près de vingt-cinq mille hommes de troupes entretenues, mais mal disciplinées, mal payées et mal vêtues. Ces troupes qui sont distribuées dans les deux Royaumes sont plus occupées du service intérieur que de la défense de leurs frontières, le pays étant entouré de montagnes, de défilés et coupé de fleuves et de rivières. On n'y a pas d'ailleurs aucune puissance voisine à craindre.

Il y a en Cochinchine indépendamment de ces troupes quatre-vingt embarcations ou galères armées d'un canon ou coursier de trois ou quatre livres de balles chacune, de soixante avirons et de quelques soldats. Ces embarcations sont employées pour la police des rivières, et pour transporter par mer des provinces éloignées les revenus du prince au trésor royal.

On ignore à quoi se montent annuellement ces revenus ni les impositions établies en Cochinchine. On en connaît une seulement qui est une espèce de capitation par laquelle le peuple de la dernière classe, comme journaliers, portefaix, etc. est taxé annuellement à 16 piastres de notre monnaie. Les gens de métiers, les marchands, cultivateurs, etc. sont taxés à raison de leurs biens et de leurs industries.

Les droits imposés sur les vaisseaux étrangers sont considérables.

Un usage singulier pratiqué par les Princes de la Cochinchine, c'est que lors de la mort du Roi on trouve le trésor qu'il aura accumulé pendant sa vie, encaissé, ficelé, cacheté et étiqueté, avec l'état du montant total. Ce trésor y doit rester pour toujours intact, comme un monument de la sage économie de ce prince pendant son règne. Ce trésor est principalement en barres d'or.

La ville capitale de Cochinchine s'appelle Hué, elle est presque à l'extrémité nord du Royaume et située sur la rivière qui porte ce nom, elle est à 7 ou 8 lieues du mouillage des vaisseaux qui est à l'embouchure de cette rivière.

Le palais du Roi est dans cette ville, son enceinte forme un carré long, il est enfermé par un mur de briques ayant près d'un tiers de lieue de tour et sans autre défense qu'une batterie de 14 à 1.500 pièces de canons placés devant le côté de ce palais qui donne sur le rivage. Une partie de cette

⁸ Ce mémoire accompagnait la lettre que le duc de Praslin écrivait à Poivre le 29 février 1768. L. Malleret le date du 27 avril 1766, et croit pouvoir l'attribuer à Rothe. Cf ci-dessus l'article de Malleret sur *Les vues de l'Amiral d'Estaing*.

artillerie dont beaucoup de bronze et très belle est montée sur de mauvais affûts, le surplus est couché sur la terre. C'est dans ce palais que réside le Roi, sa cour et son trésor.

La principale ville après la capitale c'est *Hüchan* que les étrangers appellent Fay-fo ; elle est dans la province de Kiam et dans le centre du commerce. Fay-fo est sur la rivière de Tourane, les petits navires montent jusqu'à la ville, les plus gros séjournent à l'embouchure de la rivière distante de la ville de 5 à 6 lieues, ils y sont dans une très bonne rade et bien en sûreté.

Le climat de la Cochinchine est tempéré et fort sain, le sol y est de la plus grande fertilité en riz, légumes et fruits de toutes espèces, ainsi qu'en bestiaux, volailles, gibier et poissons dans une grande abondance. Les volailles s'y vendent de 24 à 30 à la piastre et les autres provisions à proportion.

Les blés et toutes sortes de grains y viennent comme en Chine et aux Philippines, mais les habitants y vivent essentiellement de riz.

La Cochinchine et le Camboge ne sont pas moins fertiles en toutes sortes d'autres productions comme sucres, poivre, cire, cauris, coton et cannelle, qu'on appelle cannelle du Tonkin qui est supérieure à celle de Ceylan. La soie y est fort abondante et serait susceptible d'un très grand accroissement si les gens du pays étaient assurés d'un débit constant. Il y a beaucoup de drogues et plantes médicinales et un grand nombre d'autres productions propres pour l'Europe et pour différentes parties de l'Asie. Le bois d'aigle qui est d'un grand prix chez les Asiatiques y est fort abondant, il y a aussi plusieurs sortes de bois de marquetterie. On est persuadé qu'il serait possible de construire des vaisseaux Européens en Cochinchine pour la moitié de ce qu'il en coûte en Europe. Le bois de charpente et le bois propre pour la construction des vaisseaux est de la plus grande beauté.

Le fer y est très bon et à bon marché.

On n'y fabrique que de petites étoffes en soie faute d'être instruit dans ces sortes de fabrications, mais on y fait de bonnes toiles de coton de différentes sortes et des étoffes propres pour les gens du pays.

L'or est réputé marchandise en Cochinchine et se vend dans les boutiques et aux marchés en barres au titre fin de 22 3/4 k. La barre vaut en France environ 1.050 francs.

Cet or se tire des mines qui sont fort abondantes en Cochinchine, parmi lesquelles celle de Fourace. *Fo-chane* passe pour la plus riche. C'est une haute montagne dans le voisinage de la ville de Fay-fo et près le port de Tourane où se tiennent les vaisseaux européens.

Les Cochinchinois se bornent à ramasser les pierres minérales qu'ils trouvent détachées, ou qu'ils détachent du sommet et dans les environs de cette montagne. Ils en tirent considérablement de l'or. Des français ont acheté de ces pierres sur les lieux de grosseur à porter à la main, y ayant un marc, un marc et demi et jusqu'à deux marcs d'or pur ; mais ce qui prouve encore l'abondance de ce métal dans le pays, c'est la quantité considérable que les Chinois et les autres peuples en tirent annuellement et celui qui entre au trésor royal, mais qui n'en sort jamais.

Soit que les Cochinchinois ignorent la science d'exploiter les mines à l'européenne, soit qu'ils craignent la cupidité des gens en place qui persécutent sans cesse l'industrie, ils se contentent, comme il a été dit, de ramasser le minéral sur les montagnes. On sait cependant que la richesse des mines se trouve dans leur grande profondeur. A en juger par les indices extérieurs de celles de Cochinchine on peut présumer qu'elles sont les plus riches de toutes celles connues dans l'univers. Quelle somme inépuisable pour une nation européenne qui aurait droit d'y exercer son industrie !

A l'exception du cuivre et du plomb, les Cochinchinois consomment peu de nos productions d'Europe ; mais on les y accoutumerait peu à peu en y portant de nos manufactures et autres objets propres pour le climat et pour le goût de cette nation.

Le commerce que les Asiatiques et Européens font dans ce pays n'est nullement comparable à celui qui y font les Chinois. On y voit jusqu'à 60 navires et bâtiments de cette nation par saison et de tous les ports de cet empire.

L'armateur de Canton donne jusqu'à 35 pour cent de grosse pour le risque d'une traversée de 180 lieues, et remboursable en huit mois; ce qui prouve l'étendue du bénéfice de ce commerce.

Les Hollandais envoyaient quelque fois de Batavia des navires en Cochinchine, les Anglais de l'Inde très rarement ; on les y recevait avec peu d'accueil, ils n'y réussissaient pas.

Les Français établis dans l'Inde y avaient porté leurs vues depuis une grande suite d'années. M. Rothe se trouvant le plus à portée de ce pays par sa résidence en Chine, fit fréter en 1740 un navire Portugais de Macao pour la Cochinchine et en confia l'expédition au sieur Friel homme intelligent. Il lui ordonna par ses instructions de prendre toutes les lumières possible sur ce commerce et d'obtenir la permission d'y envoyer des navires annuellement avec une modification des droits. M. Rothe n'ayant pas de vaisseaux français à ses ordres pour faire cette mission convint avec M. Dupleix que ce serait ce dernier qui suivrait ce projet. Le sieur Friel réussit au désir de M. Roth et se rendit avec le vaisseau et cargaison suivant ses ordres à Pondichéry pour communiquer à M. Dupleix ce qu'il avait fait. Ce gouverneur sur le rapport du sieur Friel fit partir l'année suivante un vaisseau pour y résider ; mais la guerre de 1745 étant survenue peu de temps après, M. Dupleix se trouva dans le cas d'abandonner son projet et de rappeler les employés. La Compagnie des Indes étant informée de ce premier tentatif exhorta M. Dupleix à reprendre son projet dès que les circonstances le lui permettraient ; elle lui fit passer pour cet effet de beaux présents pour le Roi de Cochinchine, en glaces, tapis de perse, étoffes de soie d'or et d'argent, des pendules et autres effets, à quoi M. Dupleix fit joindre deux beaux chevaux de Perse. Ce gouverneur se trouvant débarrassé de la guerre d'Europe en 1750 fit armer de nouveau un vaisseau pour la Cochinchine ; il y fit embarquer les présents, et M. Poivre à qui il confia les soins de traiter avec le Roi pour un établissement fixe et des privilèges pour notre commerce⁹. M. Poivre avait déjà résidé plusieurs années avec des missionnaires en Cochinchine. Les présents furent bien reçus du Roi, et M. Poivre obtint ce que nous désirions ; mais comme il arriva presque à l'entrée de la mauvaise saison en Cochinchine, il pensa qu'il était plus convenable de remettre à l'année suivante à former l'établissement projeté. Il se rendit d'après cette résolution à l'Ile de France avec le vaisseau et cargaison où le gouverneur se trouvait dans le cas forcé de lui donner une autre destination ; et la guerre intérieure de l'Inde qui avait succédé à la paix en Europe ne permit pas à M. Dupleix de remplacer ce vaisseau. Son retour en Europe en 1754 et les fâcheux événements de la guerre de 1756 ont mis depuis ce temps les Français de l'Inde dans l'impossibilité de former l'établissement en Cochinchine.

Cet établissement ne devait consister suivant la charte, ou lettres patentes du Roi, qu'en une maison et la résidence de quelques employés. C'était à la vérité une facilité d'y faire le commerce ; mais l'expérience nous a fait connaître depuis des siècles, que ces sortes d'établissement sont trop précaires chez les Asiatiques ; et qu'on n'en a presque jamais tiré l'utilité dont les fondateurs se sont proposés. La cupidité des Princes, et leurs officiers en place y mettent toujours obstacle et ne laisse à l'Européen qu'une trop médiocre portion des fruits que son établissement lui aurait dû procurer.

Il faudrait pour remédier à cet inconvénient s'établir en force chez l'Asiatique de manière à s'y faire respecter, et maintenir en tous ses points le traité qu'on aura fait avec le Prince.

Si on parvenait à se fixer de la sorte en Cochinchine, non seulement on pourrait se flatter d'y trouver une très grande ressource pour la subsistance des colonies de l'Asie, mais aussi une très considérable pour leur commerce et pour celui de la France, indépendamment du commerce de l'or, et l'exploitation de ses mines qui pourront devenir une source inépuisable pour l'Etat.

On peut encore démontrer que le commerce que nous faisons en Chine pourra se faire de la Cochinchine avec plus de convenance qu'à Canton.

La conversion à la religion chrétienne du peuple de Cochinchine et Cambodge entrerait sans doute pour une grande considération dans les vues d'un établissement dans ce pays. Si les missionnaires y étaient protégés, on verrait en peu d'années ce peuple entrer dans le sein de l'église, et bien affectionné à la douceur du Gouvernement français. Ce projet serait digne de la gloire d'un Monarque très chrétien.

* * *

⁹ Ce n'est pas Dupleix qui est à l'origine de la mission de Poivre en Cochinchine ; bien au contraire, il avait combattu ce projet, préférant soutenir le projet concurrent de son parent Friell.